



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

#Rentrée2021



ac-lyon.fr
esr.gouv.fr



— #Rentrée2021



Edito	3
Chiffres-clés	5

<u>1.</u>	
Les nouveaux dispositifs dans l'enseignement supérieur	7

<u>2.</u>	
Améliorer la qualité de vie étudiante	15

<u>3.</u>	
Une politique de recherche et innovation engagée	21

Une rentrée universitaire préparée et concertée avec l'ensemble de la communauté de l'enseignement supérieur



- Une rentrée 100% en présentiel
- Une région académique toujours plus attractive
- Des places supplémentaires
- Une revalorisation des carrières
- Des programmes d'investissement ambitieux pour la recherche

EDITO



Si la rentrée universitaire est toujours un moment essentiel dans la vie de nos étudiants, la rentrée 2021 l'est plus encore avec l'accueil des étudiants en présentiel dans l'ensemble de nos sites universitaires et écoles. Ce retour en présentiel est une véritable réussite.

Cette année encore, la région Auvergne-Rhône Alpes a démontré son rayonnement et son attractivité avec 294 725 candidats Parcoursup, dont seulement 37 % originaires de la région académique. Cette demande, en hausse sur les dernières années, témoigne du dynamisme et de l'excellence des formations proposées par nos établissements d'enseignement supérieur.

Pour faire face à cette forte demande, des places supplémentaires ont été créées en premier comme en second cycles. Par ailleurs, pour répondre aux attentes des étudiants et adapter nos formations, l'offre sera diversifiée avec de nouveaux cursus comme les parcours préparatoires au professorat des écoles ou encore le développement de l'apprentissage.

Ces derniers mois, l'enseignement supérieur a su démontrer une inventivité et une solidarité inédites au service du bien-être et de la réussite des étudiants. L'Etat, les établissements d'enseignement supérieur et les CROUS ont fait preuve d'une mobilisation sans précédent pour permettre aux étudiants de poursuivre leurs études et soutenir les plus fragiles d'entre eux.

Au niveau de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, quelques chiffres démontrent cet investissement de l'Etat pour soutenir et accompagner les étudiants les plus vulnérables :

- près de 100 000 élèves boursiers ont bénéficié d'environ 280 millions d'euros d'aide ;
- les restaurants universitaires de la région académique ont délivré 1,6 millions de repas à 1 euro ;
- 5, 89 millions d'euros d'aides ponctuelles ont été versées à plus de 9 500 étudiants.

En cette rentrée universitaire, la lutte contre la précarité étudiante se poursuit, avec la reconduction de plusieurs mesures phares : le repas à 1 euro pour tous les étudiants boursiers et ceux rencontrant des difficultés financières, la création d'emplois étudiants, la revalorisation du montant des bourses au-delà de l'inflation, le gel des droits d'inscription et des loyers des résidences, la distribution gratuite de protections périodiques. La prise en charge d'un suivi psychologique pour tous ceux qui le nécessitent et l'emploi d'étudiants référents dans les résidences sont aussi reconduits.

Un véritable travail de concertation avec les établissements d'enseignement, les CROUS, les collectivités territoriales, les associations étudiantes et caritatives se renforce avec la création de centres d'information communs et numériques afin que l'information sur les nombreuses aides disponibles puisse être accessible à tous les étudiants.

Le plan «France Relance» présenté par le Premier ministre le 3 septembre 2020 repose également sur l'enseignement supérieur et la recherche. C'est une formidable opportunité de créer de la richesse et de l'emploi sur le territoire régional, et la région académique Auvergne Rhône-Alpes s'en est saisie puisqu'une centaine de dossiers ont été déposés. Bâtiments universitaires, logements étudiants ou encore bâtiments administratifs bénéficieront directement du plan de relance afin d'améliorer le confort et moderniser les logements étudiants, de réduire les émissions de gaz à effet de serre ou encore de renforcer l'accessibilité des bâtiments.

Côté recherche et innovation, l'Etat déploie des moyens additionnels considérables via la Loi de Programmation de la Recherche (LPR), le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) 4 et le plan de relance. Ils constituent un véritable atout pour nos territoires.

La région AURA est particulièrement active et positionnée dans les premières places nationales sur les différents Appels A Projets.

Ces investissements sont essentiels pour renforcer son excellence nationale et internationale, permettant une véritable accélération du transfert vers le monde économique, porteuse d'innovation et de compétitivité pour notre industrie.

La rentrée universitaire 2021 est riche d'opportunités et de projets. Nous souhaitons à tous nos étudiants, enseignants et chercheurs une très belle rentrée universitaire. C'est avant tout le plaisir de se retrouver mais c'est également un moment privilégié pour regarder vers l'avenir et construire ensemble le monde demain.

Olivier DUGRIP,
Recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
chancelier des universités.

Gabriele FIONI
Recteur délégué
pour l'Enseignement supérieur,
la Recherche et l'innovation.

CHIFFRES CLES CHIFFRES



LES ÉTUDIANTS

350 000

étudiants inscrits (public + privé)

202 000

 en universités

dont + de **125 000** en licence (17 500 en DUT)

dont + de **71 000** en master

dont + de **6 200** en doctorat

dont **35 000** nouveaux bacheliers



LES ÉTABLISSEMENTS

7 + 1

universités **Communauté d'universités**
dont 2 Établissements publics expérimentaux

Une quarantaine d'écoles publiques et privées sur 5 sites universitaires principaux

dont 2 regroupements constitués en instituts nationaux polytechniques

dont 2 instituts d'études politiques et l'École Normale de Lyon



LES PERSONNELS

25 400

personnels de l'enseignement supérieur

11 000 personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques enseignent

14 400 personnels enseignants

LA RECHERCHE

40 000

chercheurs (16 000 recherche publique, 24 000 recherche privée)

- **380 unités de recherche**

- 11 pôles de compétitivité

- 18 instituts Carnot

- 2 sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) et 1 expérimentale (environ 160 entreprises créées via les SATT depuis 2013, environ 80M€ investis)

- 4 Instituts de recherche technologique/ Instituts de la Transition Environnementale et 1 institut Interdisciplinaires d'Intelligence Artificielle

Organismes et agences

2 délégations régionales CNRS, 2 sites IFSTAR, 2 centres INRAE, 2 sites INRIA, 4 sites INSERM, 2 sites BRGM, 1 site CSTB, 1 site CEA, 1 site IFPEN, 1 site INERIS, 1 site ONERA, 1 agence ANSM et 1 agence ANSES.

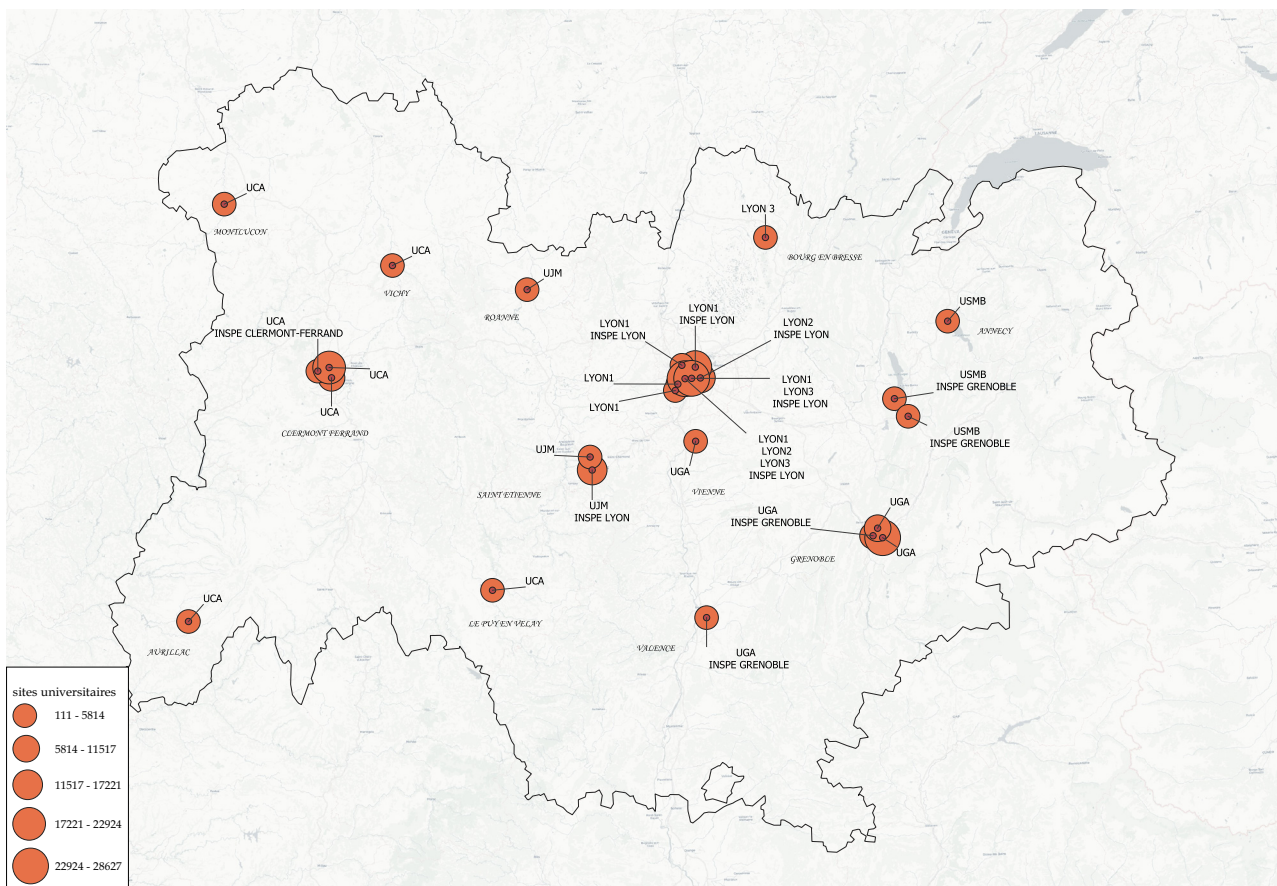
CHIFFRES

CHIFFRES



CARTE CARTE CARTE

Implantation des sites universitaires et effectifs concernés à la rentrée 2020
Effectifs des universités, des Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (Inspé) et des Instituts d'Études Politique (IEP)



CARTE CARTE CARTE

**LES NOUVEAUX
DISPOSITIFS
DANS
L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR**



Les essentiels

- **Des capacités d'accueil en augmentation**
- **Une offre de formation toujours plus diversifiée**
- **Une politique volontariste pour renforcer les parcours de réussite**



— UNE AUGMENTATION DES CAPACITÉS D'ACCUEIL



Les créations de places dans l'enseignement supérieur.

En cohérence avec le plan « Etudiants », le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a financé, dans le cadre de la loi « orientation et réussite des étudiants » et du plan de relance, la création de places dans l'enseignement supérieur en concurrence avec la démographie étudiante et pour accueillir du mieux possible les nouveaux bacheliers.

A la rentrée 2021, les universités de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes ont créé **600 places supplémentaires en premier cycle d'enseignement supérieur.**

Dans la continuité des places créées en 2018 en premier cycle, le ministère s'est engagé à la rentrée 2021 dans le financement de la création de places en master. Ainsi, ce sont **300 places qui ont pu être ainsi créées** afin de faciliter la poursuite d'études des étudiants titulaires d'une licence.

Une offre de formation enrichie sur Parcoursup.



- Augmentation des capacités d'accueil en licence sur des filières en tension (droit, économie et gestion, filières scientifiques), pour un total cette année de 35 969 places.
 - Augmentation des capacités d'accueil en STS : **+ 44 places**, pour un total de 14 908
 - Augmentation des capacités en CPGE : **+ 80 places** – total 5 496 places.
 - Augmentation des capacités dans les instituts de soins infirmiers : **+ 177 places** – total 3 063 places.
 - Augmentation des capacités dans les autres formations (total de 8 881 places).
- Une attention particulière a été portée à la poursuite d'études des bacheliers professionnels.

Pour la région AURA **le nombre de candidats est de 294 725** (267 513 l'an dernier), dont **106 912 candidats issus de la région.**

Des créations de places dans le nouveau parcours de santé.

Annoncée comme l'un des chantiers prioritaires de la stratégie « Ma santé 2022 », la réforme des études de santé répond à trois objectifs :

- la diversification des voies d'accès aux études de santé et le profil des étudiants. La première année commune aux études de santé (PACES) a été remplacée à la rentrée 2020 par **deux nouvelles voies d'accès aux études de santé : le Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) et les Licences Accès Santé (L. AS).**

Les L. AS ouvrent l'accès aux études de santé à des étudiants issus de licences non médicales (droit, économie, mathématiques, STAPS...) à la condition qu'elles proposent une mineure santé. **L'ensemble des universités de la région académique proposent des L.AS ce qui constitue une réelle ouverture territoriale et disciplinaire.**

- l'augmentation des capacités d'accueil des formations de santé.

Le gouvernement a décidé d'augmenter significativement le nombre d'étudiants en 2ème année des formations de santé. Désormais, chaque université définit le nombre d'étudiants qu'elle admet dans les filières de santé en prenant en compte les besoins de santé et les capacités de formation des professionnels dans chaque territoire.

- la sécurisation du parcours de l'étudiant. Désormais l'étudiant est inscrit dans un parcours universitaire qui lui garantit des voies de sorties en cas d'échec.

En 2021, en région Auvergne-Rhône-Alpes, ce sont plus de **30 500 étudiants** tous niveaux confondus qui sont inscrits dans les quatre universités proposant des formations en santé (Médecine, Odontologie, Pharmacie et maïeutique) de la région académique.

> En 2020, **4 365 étudiants étaient inscrits en PASS et 1046 en LAS. Environ 400 places ont été créées.**

> A l'échelle de la région académique, les capacités d'accueil en 2ème année sont passées **de 1872 places à 2 449 places** ce qui représente une augmentation de **plus de 30 %.**

— UNE OFFRE DE FORMATION TOUJOURS PLUS DIVERSIFIÉE ET AU PLUS PRES DES TERRITOIRES



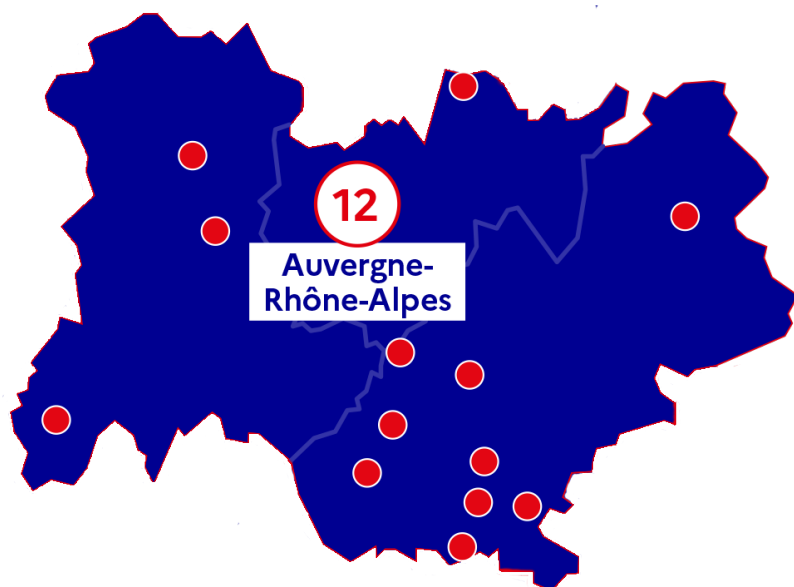
Les campus connectés : la région AURA, seconde région de France.

Lieu d'études où les jeunes peuvent suivre, près de chez eux, des formations à distance dans l'enseignement supérieur en bénéficiant d'un tutorat individuel et collectif, le campus connecté offre la possibilité de poursuivre une formation du supérieur, diplômante ou certifiante, à distance, et dans des conditions favorisant sa réussite.

Labellisé par l'Etat et financé par le Plan d'investissement d'avenir, un campus connecté est porté par une collectivité territoriale et une université qui en est l'opérateur pédagogique.

La région académique Auvergne-Rhône-Alpes dispose aujourd'hui d'un réseau de **12 campus connectés, ce qui la place en seconde position nationale.**

A l'heure actuelle, **5 campus sont d'ores et déjà totalement opérationnels** (1 depuis 2 ans, 4 depuis une année) et les résultats obtenus par les étudiants attestent de la réussite du dispositif. Bien que les résultats ne soient pas partout totalement stabilisés, on peut estimer que **le taux moyen de réussite des jeunes engagés dans ces formations sera de plus de 75%. A titre d'exemple, ce taux est de 100% de réussite pour le site pionnier de Privas.**



- Campus connecté **Romans sur Isère**
- Campus connecté **Faverge-Seythenex**
- Campus connecté **Aurillac Cantal Auvergne**
- Campus connecté **Annonay**
- Campus connecté **Aubenas**
- Campus connecté **Privas**
- Campus connecté **Le Puy-en-Velay**
- Campus connecté **Saint-Marcellin**
- Campus connecté **Évian**
- Campus connecté **Belleville-en-Beaujolais**
- Campus connecté **Tarare**
- Campus connecté **Bourg Saint Maurice - Les Arcs**

Valorisation de la voie technologique : mise en place du BUT.

La transformation de la filière technologique à l'université se traduit par la mise en place du Bachelor universitaires de technologie (BUT), diplôme préparé en trois ans en IUT pour conduire au niveau de la licence.

Ces bachelors remplacent les DUT et intègrent certaines licences professionnelles. Cette transformation donne lieu à un plan de valorisation de la voie technologique, en agissant sur plusieurs leviers :

- L'amélioration du lien entre les études au lycée dans la voie technologique et les IUT ;
- Le renforcement de la voie technologique au lycée, notamment sur les séries industrielles et scientifiques, par un plan d'action en matière d'orientation, dès le collège ;
- La mise en place de seuils minimaux d'admission des bacheliers technologiques dans les IUT. Dans la région académique, **un taux minimal de 50%** a été fixé, en lien avec les directeurs d'IUT. Cette ambition s'accompagne d'un travail partenarial soutenu et prenant en compte les considérations pédagogiques et l'étude des flux.

Le plan de valorisation se matérialisera par une convention d'objectifs entre la région académique et la Région, mobilisant l'ensemble des partenaires sur les champs de l'orientation et de l'insertion professionnelle.

Le Bachelor Universitaire Technologie en région AURA en quelques chiffres :

- **39,8 %** des bacheliers technologiques ont eu une proposition en BUT (34,2% en 2020);
- **39 %** des candidats admis en BUT sont des bacheliers technologiques (33% en 2020);
- un taux de remplissage de **96,5 %**.

La présidence française de l'union européenne: développer la mobilité à l'étranger.

Avec la Présidence Française de l'Union Européenne, la mobilité sera une priorité ainsi que le développement et le renforcement de partenariats universitaires. Le nouveau programme Erasmus + mis en place cette année jusqu'en 2027 met l'accent sur le renforcement de la mobilité, la mise en réseau des universités européennes et le rapprochement des systèmes d'enseignement secondaire européens.

Le futur programme Erasmus+ pour la période 2021/2027 devrait avoir un budget multiplié par deux bénéficiant à trois fois plus de personnes.



le Parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE)

En cette rentrée, un nouveau parcours de formation a été créé : le Parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE). Ouvert dans 22 académies, ce parcours a été disponible sur la plateforme Parcoursup cette année pour la première fois.

Le PPPE est un parcours qui démarre dès la première année de licence, et permet non seulement de préparer une carrière spécifique de professeur des écoles, mais aussi d'obtenir une licence généraliste. La formation se déroule en partie dans un lycée et en partie à l'université, avec des équipes de formateurs spécialisés, et propose :

- Des enseignements de culture générale suivis au lycée, comme en classes préparatoires, avec des cours sur les disciplines fondamentales (français, mathématiques),- mais aussi toutes les autres disciplines enseignées à l'école primaire: histoire-géographie, sciences, langues vivantes, musique, EPS... sans oublier un enseignement dédié à la laïcité et aux valeurs de la République.

- Dans le même temps, des cours à l'université, spécialisés et adossés à la recherche, pour préparer la licence de son choix: mathématiques, lettres, sciences de l'éducation, sciences, administration économique et sociale, arts plastiques...

C'est donc une professionnalisation progressive pendant les trois ans de licence qui est proposée, avec des stages pratiques d'observation et un stage de mobilité internationale en 3e année de licence. Ce parcours de licence permet d'obtenir une licence généraliste, qui peut être prolongée par un master de professorat des écoles (MEEF 1er degré) puis par le concours de recrutement de professeur en école primaire.



Dans la région académique Auvergne-Rhône Alpes, deux parcours de licence ont ouvert en cette rentrée :

- un parcours de licence dans l'académie de Grenoble, porté par l'Université Grenoble Alpes et le Lycée Emmanuel Mounier ; ce parcours est intégré à la licence de sciences de l'éducation du département des sciences de l'éducation et de la formation.

- un parcours de licence dans l'académie de Lyon porté par l'Université Jean Monnet de St Etienne et le Lycée Fauriel de St Etienne, ce parcours est intégré à la licence de mathématiques

Une soixantaine d'étudiants ont débuté ce nouveau parcours en cette rentrée sur la région académique.

— UN RENFORCEMENT DES PARCOURS DE RÉUSSITE



Créer des ponts intergénérationnels : les cordées de la réussite.

Les cordées de la réussite ont été créées pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur de jeunes qui en raison de leur origine sociale ou territoriale brident leur ambition scolaire ou ne disposent pas de toutes les « clés » pour s'engager avec succès dans une formation longue. Les établissements d'enseignement supérieur proposent via ce dispositif **un programme d'accompagnement global adapté au degré de maturation du projet d'orientation de l'élève**, avec un recours accru à l'usage des outils numériques et un soutien des entreprises et des branches professionnelles. Les cordées permettent de bénéficier d'un tutorat et parrainage par des professionnels tout en impliquant les familles.

Focus sur le « Tutorat des Lycées » de la cordée «OPTIM» portée par l'IUT de Lyon

Des étudiants de l'IUT Lyon 1 assurent bénévolement une fois par semaine un soutien scolaire, en mathématiques et physique, aux élèves (par groupe de 3 au maximum) des lycées La Marinière Diderot, Lycée Brossolette, Lycée Frédéric Faÿs et Lycée La Martinière Duchère.

Ce tutorat permet de familiariser les élèves aux filières techniques (DUT GMP, Licence Professionnelles, Ecoles d'ingénieurs) et de les accompagner dans leur choix d'orientation et connaissance de l'environnement universitaire.

Ces élèves sélectionnés n'ont aucune obligation envers l'IUT Lyon 1. Mais le département Génie Mécanique et Productique (GMP), de l'IUT Lyon 1, garantit l'acceptation du dossier de candidature à tout lycéen sélectionné ayant suivi régulièrement le soutien scolaire et ayant obtenu le baccalauréat.

Parcours de réussite : initiatives des universités pour lutter contre l'abandon et le décrochage en premier cycle.

Afin de donner à tous les bacheliers les meilleures chances de réussite, les universités de la région Auvergne-Rhône-Alpes se mobilisent pleinement à travers différentes actions.

Université Grenoble Alpes : Projet LiCenSE (Licence Interuniversitaire Coopérative Expérimentale Numérique STAPS pour publics Empêchés)

Ce projet fait suite au dispositif numérique intitulé «l'amphi inversé» déployé au sein de l'UFR STAPS de Grenoble depuis 2014, qui a permis de faire face à l'a forte augmentation d'étudiants et d'améliorer leur réussite. Tous les publics peuvent bénéficier d'une formation modulaire, personnalisée et flexible (parcours à la carte avec capitalisation de blocs de compétences permettant une validation de la licence en 2 à 6 ans).

Université Jean Moulin Lyon 3 : Pôle de réussite pour une approche transversale de la réussite

Les modules étudiants du pôle réussite permettent aux étudiants de bénéficier d'actions de formation transversales. Chaque module de formation est indépendant du programme de licence et dure trois heures. Les étudiants assistent aux formations au même titre que des salariés ou des personnels de l'administration. Elles sont interactives et assurées par des professionnels de la formation.



> **71 cordées** en 2020-2021 dans la région Auvergne-Rhône-Alpes

— UNE RENTRÉE À 100% EN PRÉSENTIEL DANS LE RESPECT DES CONSIGNES SANITAIRES

Protocole sanitaire de rentrée.

Les établissements d'enseignement supérieur et les bibliothèques universitaires accueillent les étudiants en effectif complet.

La **rentrée en 100% présentiel** et sans jauge impose le respect des gestes barrière : port du masque, nettoyage, aération des espaces. Le pass sanitaire n'est pas demandé pour accéder aux enseignements, cependant il est nécessaire lors des événements culturels et sportifs auxquels assistent des spectateurs extérieurs ou qui accueillent des participants extérieurs ainsi que pour les activités sportives et culturelles qui ne se rattachent pas à un cursus de formation.

Les colloques ou séminaires scientifiques accueillant des personnes extérieures à l'établissement sont également soumis à ce contrôle.

Opérations de vaccination.

D'après les données fournies par Santé publique France, en région AURA, **89.7% des 18/24 ans ont reçu au moins une première dose de vaccin au 27 septembre 2021 et 85.4% ont un schéma vaccinal complet.**

Afin de poursuivre et accentuer cette politique vaccinale plusieurs mesures sont actuellement déployées au sein des établissements du territoire.

- L'Université Grenoble-Alpes, sur le site de Valence, a travaillé pour mettre à disposition des créneaux pour les étudiants et les personnels au centre de vaccination de la ville.

- L'Université Savoie Mont Blanc (USMB) met à disposition de l'ARS des locaux sur trois campus (le Bourget du lac, Jacob-Bellecombette, Annecy) depuis début septembre afin de proposer une vaccination aux étudiants et aux personnels de l'université.

- Sur les campus de Saint-Etienne, d'Ecully et de Gerland, des accords avec des centres de vaccination de proximité, ont été passés pour réserver des créneaux.

- Les campus de la Doua, de Porte des Alpes et de la Manufacture bénéficient de journées de vaccination cet automne grâce à l'action conjointe de l'ARS, d'une équipe mobile du Service Départemental-Métropolitain d'Incendie de Secours (SDMIS) de Lyon et des universités.

En complément, des équipes «mobiles» ont été déployées coordonnées par l'ARS et les SDIS et installées dans les locaux des Service de santé universitaire (SSU).

- En complément, des tests ainsi que des autotests continuent à être mis à disposition, notamment à travers les Service de santé universitaire (SSU) pour faciliter le dépistage et la prévention.

- Des actions de communication construite avec les représentants des étudiants sont déployées sur les campus.

Exemple de l'université Claude-Bernard-Lyon-I



Depuis le 8 septembre les étudiants référents santé et les étudiants en formations médicales de l'université Claude-Bernard-Lyon-I vont à la rencontre des jeunes sur les différents sites de l'Université pour les informer sur la vaccination et les accompagner dans leurs démarches.

**AMELIORER LA
QUALITE DE VIE
ETUDIANTE**



Les essentiels

- **Des nouveaux dispositifs pour mieux lutter contre toutes les vulnérabilités dans l'enseignement supérieur**
- **Des actions en faveur de la vie étudiante sur les campus et dans les crous**
- **Un investissement conséquent pour les campus universitaires**



— ACCOMPAGNER LES ETUDIANTS LES PLUS FRAGILES

La région académique compte 100 300 boursiers (30.4% Crous de Grenoble, 18.35% Crous de Clermont Ferrand et 51.25% Crous de Lyon) **qui ont bénéficié de près de 280 millions d'euros d'aides en 2020.**

Pour la troisième année consécutive, les bourses sur critères sociaux sont revalorisées en 2021.

--> Cela représente **une augmentation de 3,3 % sur trois ans.**

Repas à 1 euros.

L'ensemble des étudiants boursiers sur critères sociaux, et les étudiants non boursiers attestant de difficultés financières graves continueront à bénéficier d'un repas complet dans les restaurants universitaires pour 1 €. Les autres étudiants bénéficieront d'un repas au tarif social de 3,30 €. Ces tarifs permettront d'assurer aux étudiants l'accès à une alimentation équilibrée et durable à petit prix, dans les différentes structures de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

--> **Près de 3 millions de repas dont près de 1,6 millions à 1€ ont été délivrés par les restaurants universitaires de la région académique en 2020-2021 .**

Aides ponctuelles.

En novembre 2020, le fonds des aides d'urgences des Crous à destination de tous les étudiants, boursiers ou non-boursiers a été fortement revalorisé par rapport à la dotation d'avant-crise. Cela s'est accompagné de mesures de simplification dans l'octroi de ces aides exceptionnelles.

--> **Dans notre région, ce sont plus de 5 890 000 euros d'aides ponctuelles qui ont pu être verser à 9620 étudiants.**

Précarité menstruelle.

Suite aux engagements pris par le Président de la République et par la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, des distributeurs gratuits de protections périodiques ont été installés dans les résidences universitaires des Crous, dans certains espaces de restauration et dans de nombreuses universités et écoles de la région académique.



Renforcement du dispositif de garantie des prêts étudiants.

Le prêt étudiant est ouvert à l'ensemble des étudiants sans conditions de ressources et sans caution parentale ou d'un tiers, avec la possibilité de rembourser l'emprunt de manière différée. Il faut pour cela être inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur français, être âgé de moins de 28 ans et être de nationalité française (ou posséder la nationalité de l'un des États membres de l'U.E.).

Dans le cadre du plan de relance, le nombre de prêts étudiants garantis par l'État est multiplié par 5 en 2021 et 2022. **De plus le montant maximum de ce prêt est rehaussé. Il passe 15 000 à 20 000 euros.**

Accompagner les étudiants les plus fragiles - Dispositif « santé psy étudiant ».

Dans le contexte sanitaire de ces derniers mois, différentes actions se déploient dans le temps autour de trois axes :

1. « Aller vers : sensibiliser les étudiants à la nécessité de l'appel en cas de mal-être »
2. « Accompagner : faciliter l'accès aux soins en santé mentale »
3. « Évaluer la prise en charge ».

Une plateforme nationale d'accompagnement psychologique a été lancée en mars dernier pour les étudiants, [santepsy.etudiant](https://santepsy.etudiant.fr), par le MESRI en partenariat avec la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie. **Avec 1740 psychologues volontaires** déjà recensés, elle permet d'accéder à une prise en charge psychologique des étudiants qui en ressentent le besoin, partout sur le territoire. Sur le territoire national, **69000 consultations ont été réalisées depuis janvier** par l'intermédiaire de la plateforme ou dans les SSU.

Les CROUS de la région académique ainsi que les établissements déploient de nombreuses actions visant à accompagner les étudiants en difficultés : Nightline lignes d'écoute par les étudiants pour les étudiants, tuteurs, augmentations des consultations par les services de santé universitaires, partenariat avec Happs Hours, Happs Line, Speed meeting (stands de sensibilisation, tests de stress, astuces anti-stress), ateliers bien-être...

Lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Le plan d'action national contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche, annoncé le 9 juillet dernier, a pour ambition de franchir collectivement une nouvelle étape dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles afin que l'ensemble de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche se saisisse de ce sujet majeur et que toute victime ou témoin puisse bénéficier d'un accompagnement et d'un traitement solide de sa situation.

A cette fin, une cellule d'accompagnement et de conseil aux établissements dédiée à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles a été créée dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

— REDONNER DU SENS À LA VIE ÉTUDIANTE SUR LES CAMPUS ET DANS LES CROUS

La région académique Auvergne-Rhône-Alpes a été dotée de **plus de 8 250 000 euros en aides spécifiques - pour rappel 5,8 M€ dépensés aujourd'hui.**

Logement étudiant : non-indexation des loyers dans les résidences CROUS.

Plus de 28 000 étudiants ont bénéficié d'un logement dans une des résidences CROUS de la région académique. Le 10 mars dernier, a été annoncé le maintien de la **non indexation des loyers des résidences universitaires** gérées par les Crous sur l'indice de référence des loyers afin de préserver le pouvoir d'achat des étudiants.

Ouvertures de restaurants et cafétérias.

De nombreux restaurants et cafétérias de la région académique bénéficient de réhabilitation et de nouvelles ouvertures font leur apparition.

Pendant l'année universitaire 2020/2021, sur les campus de la ville de Grenoble, de nouveaux points de restauration ont ouverts :

- **le complexe de restauration Diderot** (un restaurant universitaire, trois espaces de vente à emporter, un libre service, un restaurant bistrannique) sur le domaine universitaire St Martin d'Hères ;
- **un food truck sur le site santé à Grenoble.**

Pour 2021/2022, deux nouvelles ouvertures :
- **le point de distribution à l'institut de la communication et des médias (ICM)** - Echiroles ;
- **un food Truck sur le site Rabelais à Valence.**

Pour le site de la ville Clermont-Ferrand, **le restaurant le Manège** devrait ouvrir, après une réhabilitation, au printemps 2022.

A Lyon et Villeurbanne, il y a eu plusieurs ouvertures cette année :

- en février 2021, la **cafétéria EsCale a ouvert à l'École Centrale de Lyon.**
- en septembre 2021, la **cafétéria Le Corner a ouvert à Sciences Po Lyon**, à la place de l'ancienne cafétéria.
- Et la **cafétéria Le Studio a ouvert à Lyon Tech la Doua.**

Renovation des logements étudiant.

> 828 réhabilitations et créations de places en résidences universitaires ont été réalisées depuis septembre 2020.

Le Gouvernement a déployé un programme ambitieux de réhabilitation et de construction de nouveaux logements étudiants dans le quinquennat (s'appuyant en partie sur le plan de relance). Les trois CROUS de la région se sont particulièrement investis.

> Ce sont 13 projets du CROUS de la région ont été désignés lauréats lors d'un appel à projet pour un montant total de 37 M€.

> Le Crous Clermont-Auvergne couvre le besoin en logements étudiants sur son territoire ; l'ensemble de ses résidences auront été rénovées en 2022.

> Ce sont plus de 1 700 nouvelles places qui seront livrées d'ici 2026 pour le Crous Grenoble-Alpes. L'ensemble de ses résidences auront été rénovées en septembre 2024.

> Le Crous de Lyon est quant à lui en mesure de construire 1 090 logements neuf d'ici 2022. Il poursuit activement la rénovation de son parc immobilier.

Les référents en cité U.

Pendant l'année universitaire 2020/2021, **116 référents étudiants** ont été créés dans les différentes cités U CROUS de la région académique afin de soutenir, accompagner et orienter les étudiants dans la crise sanitaire. Cette mesure plébiscitée par les étudiants et les personnels est pérennisée pour cette nouvelle année pour développer et renforcer le lien social entre tous les résidents.

> 90 référents ont déjà été recrutés sur le territoire de la région.

Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC).

Destiné à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé, la CVEC - établie par la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants - est due par chaque étudiant en formation initiale (LMD) dans un établissement d'enseignement supérieur. Elle est collectée par le CROUS qui la verse aux établissements qui en ont été définis par la loi comme bénéficiaires.

La CVEC sert exclusivement à l'amélioration des conditions de vie des étudiants :

- accès facilité aux soins sur le campus et prévention ;
- favoriser l'accompagnement social ;
- soutien des initiatives des étudiants et de leurs associations ;
- développer la pratique sportive sur les campus ;
- faire vivre l'art et la culture dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- améliorer l'accueil des étudiants.

La CVEC, destinée à dynamiser une vie de campus au service de la réussite des étudiants a été fortement mobilisée pour les aider socialement pendant la crise sanitaire.

> Plus de 18 M€ ont été collecté par les trois CROUS de la région académique
> 14,5 M€ ont été reversé aux établissements.

Le reste a permis aux CROUS de soutenir tous types d'actions : aides alimentaires et de première nécessité, évènements sportifs, concerts, jardins partagés, expositions....



LE PLAN DE RELANCE AU SERVICE DES ETUDIANTS

— PREPARER LA SOCIETE DE DEMAIN

Le volet immobilier du plan de relance vise l'efficacité écologique et économique tout en favorisant la relance rapide des économies locales et l'emploi.

Annoncés le 15 décembre 2020, les résultats des appels à projet pour la rénovation du parc immobilier de l'État permettent à plus de **101 dossiers, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes**, de bénéficier de cette aide afin de réhabiliter un bâtiment.

> Cela équivaut à un montant de 175M€ et concerne 26 établissements.

> 71 projets concernant 15 établissements d'enseignement supérieur et les 3 Crous sous tutelle du MESRI pour **un montant de 141M€ ;**

> 22 dossiers concernant 7 opérateurs de recherche sous tutelle du MESRI pour **un montant de 20M€ ;**

> 8 projets concernant 4 établissements sous tutelle d'un autre ministère (ENTPE, IFPEN, VetagroSup, ENSASE) pour un **montant de 14M€.**

En Auvergne-Rhône-Alpes, les établissements sous tutelle MESRI ont déjà engagé **40M€ de dépenses. 1**

L'ensemble des marchés de travaux devront être signés avant fin 2021. Les crédits seront versés au fur et à mesure de l'avancement des projets jusqu'au 31 décembre 2024.



Parmi les projets emblématiques :

- Rénovation du site Arsonval, siège du Crous de Grenoble-Alpes à Grenoble pour un montant de 14,3M€ pour une résidence plus confortable et écologiquement performante

Située au cœur de Grenoble, à proximité de l'IUT1, l'IUT2 et de Grenoble INP, la résidence universitaire d'Arsonval est un site emblématique du Crous Grenoble Alpes. Grâce au plan de relance, cette résidence sera rénovée et s'agrandira pour des logements plus confortables et respectueux de l'environnement.

Fin 2023, les services centraux situés eux aussi à Arsonval, déménageront sur le domaine universitaire de l'Université Grenoble Alpes à Saint-Martin-d'Hères. Les trois étages de bureaux du bâtiment seront alors transformés en logements étudiants pour agrandir la capacité d'accueil de l'actuelle résidence (57 nouvelles chambres étudiantes) et ainsi accroître l'offre de logement en centre-ville de Grenoble.

Les deux bâtiments seront entièrement réhabilités (changement des menuiseries, étanchéité, isolation, toiture végétalisée...) pour diminuer l'empreinte écologique dans la ville, le restaurant et la cafétéria universitaires rénovés, les chambres étudiantes mises aux normes de confort actuelles et complétées par des espaces collectifs (salle de travail, de sport). En complément de ces travaux de rénovation énergétique, le projet comportera également des travaux de mise aux normes d'accessibilité PMR.

- Rénovation énergétique de 5 bâtiments (administratifs, enseignement, résidences étudiantes) de l'INSA sur le campus Lyon-Tech-La-Doua à Villeurbanne, faisant l'objet d'un unique marché de conception réalisation pour un montant total de 9,5M€.

Les 5 bâtiments sont situés sur le campus Lyon-Tech-La-Doua à Villeurbanne : **2 résidences étudiantes** (2x400 lits), les bâtiments Louis Neel (qui accueille le premier cycle : prépa intégrée), St-Exupéry (enseignement et recherche) et Claudel.

Ces 5 bâtiments sont caractéristiques de l'architecture du XXème siècle qui a fait l'objet d'un plan d'ensemble sur le campus conçu par Jacques Perrin-Fayolle, Grand Prix de Rome.

Cette opération a pour objectif de refaire complètement l'enveloppe des bâtiments : rénovation des façades, remplacement des menuiseries, réfection de l'isolation, amélioration de l'étanchéité et de la ventilation, isolation de la toiture. L'utilisation d'éco-matériaux sera privilégiée et la production d'énergie en autoconsommation (sur le réseau campus qui nous est propre) est programmée.

Une optimisation des installations techniques de régulation (y compris asservissement) du chauffage ainsi que de pilotage des organes techniques sera également recherchée.

L'opération est conduite en maîtrise d'ouvrage directe de l'INSA. Le choix de la procédure en conception-réalisation permet de confier un groupement d'entreprise la conception, la mise en œuvre et la réalisation de l'opération. Le groupement lauréat sera désigné courant octobre. Le chantier se déroulera en 2022.

- Rénovation du Pôle Administratif des Cézeaux de l'université de Clermont-Auvergne pour un montant de 2,7M€.

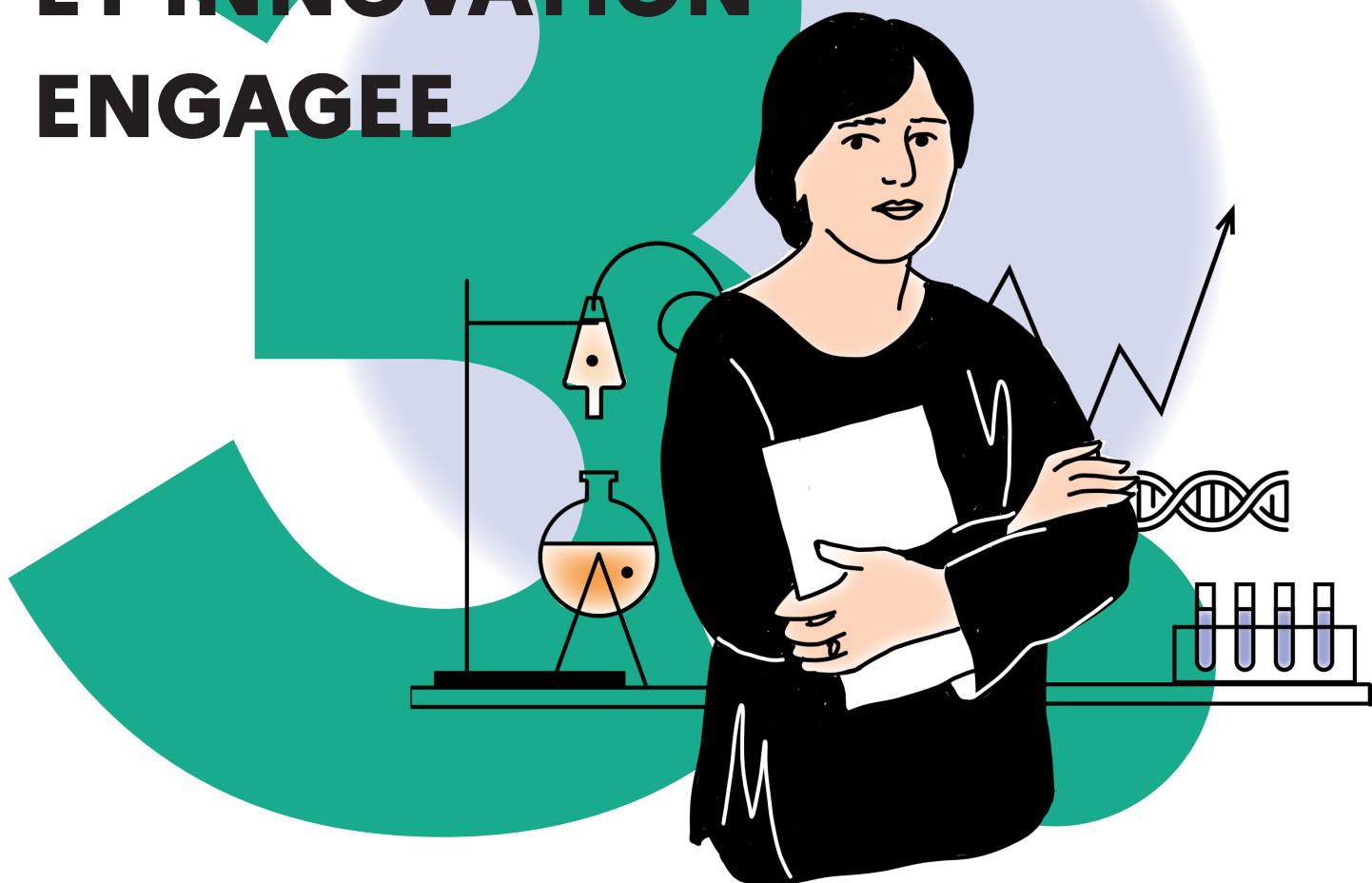
Le projet de rénovation du «Pôle administratif des Cézeaux (PAC)» inscrit dans la stratégie immobilière menée depuis des années par l'Université Blaise Pascal puis l'Université Clermont Auvergne vise principalement la diminution des consommations d'énergie et d'émission de GES.

La réhabilitation de ce bâtiment situé sur le campus des Cézeaux sera portée par l'université. Elle consiste en :

- la rénovation énergétique par une isolation et une étanchéité complète de son enveloppe par l'extérieur,
- une réfection de la sous-station au raccordement au réseau de chaleur du campus,
- un changement des luminaires,
- un changement des anciennes têtes de robinets thermostatiques;

Par ailleurs, le réseau de chaleur du campus géré par l'université va être raccordé à d'autres réseaux existants permettant ainsi la mise en commun des moyens de production de chaleur. Cela permettra de mettre en œuvre de nouveaux moyens de production ENR, de réduire les points de combustion d'énergie fossile sur l'agglomération, et de maîtriser les coûts.

UNE POLITIQUE DE RECHERCHE ET INNOVATION ENGAGEE



Les essentiels

- **Un investissement inédit au service l'excellence dans la recherche grâce à la LPR**
- **Des carrières revalorisées**
- **Remettre la science au coeur de la société**



— DES NOUVEAUX MOYENS DE- VOLUES A LA RECHERCHE ET L'INNOVATION



Le programme d'investissements d'avenir (PIA) 4.

Entièrement dédié à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation, le PIA4 a été annoncé par le Premier ministre, le 8 janvier 2021. Ce nouveau programme vise à donner aux chercheurs et entrepreneurs français confiance dans l'avenir et les moyens nécessaires pour innover et prendre des risques. Ce PIA4 simplifié, prend mieux en compte les réalités territoriales et répond aux enjeux de la transition écologique, de la compétitivité et de l'indépendance de l'économie.

Doté de **20 Md€ sur cinq ans, il contribue à hauteur de 11 Md€** au plan de relance, afin d'en accélérer la dynamique d'innovation. Il complète les moyens de la loi de programmation de la recherche (LPR) qui apporte 25 milliards d'euros sur 10 ans à la recherche.

Deux logiques d'intervention :

→ **Les stratégies d'accélération** : l'innovation dirigée permet de soutenir des investissements stratégiques et prioritaires sur quelques filières d'avenir (stratégies nationales). Le montant investi est **de 12,5 Md€** et les filières sont :

- la cybersécurité
- la technologie quantique
- l'hydrogène décarbonée
- l'agriculture responsable et la souveraineté alimentaire,
- la ville durable et bâtiment innovant
- l'enseignement et numérique
- la santé, santé numérique, thérapies, menaces de maladies infectieuses.

Dans un objectif de simplification, le PIA 4 est régionalisé. 1€ Etat correspond à 1 € Région.

Les conventions Etat-Région sont en cours de vote et seront signées par la suite.

→ L'innovation structurelle doit pérenniser le financement de l'écosystème de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. **Montant investit : 7,5 Md€**

Focus sur l'Appel à projets Excellence sous toutes ses formes « ExcellencES »

Cet AAP accompagne la différenciation entre établissements d'enseignement supérieur en reconnaissant davantage les différentes formes d'excellence dont ils font preuve dans l'accomplissement de leurs missions que leur fixe la Loi, et en les aidant à atteindre, dans leur(s) domaine(s) d'excellence, les meilleurs standards internationaux. **Dans chaque site universitaire de la région AURA un ou plusieurs projets ont été déposés.**

La loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPR)

Les travaux de la loi de programmation de la recherche ont été initiés début 2019 par le Président de la République et le Premier ministre et portés par la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique Vidal ont abouti au vote de la loi du 24 décembre 2020.

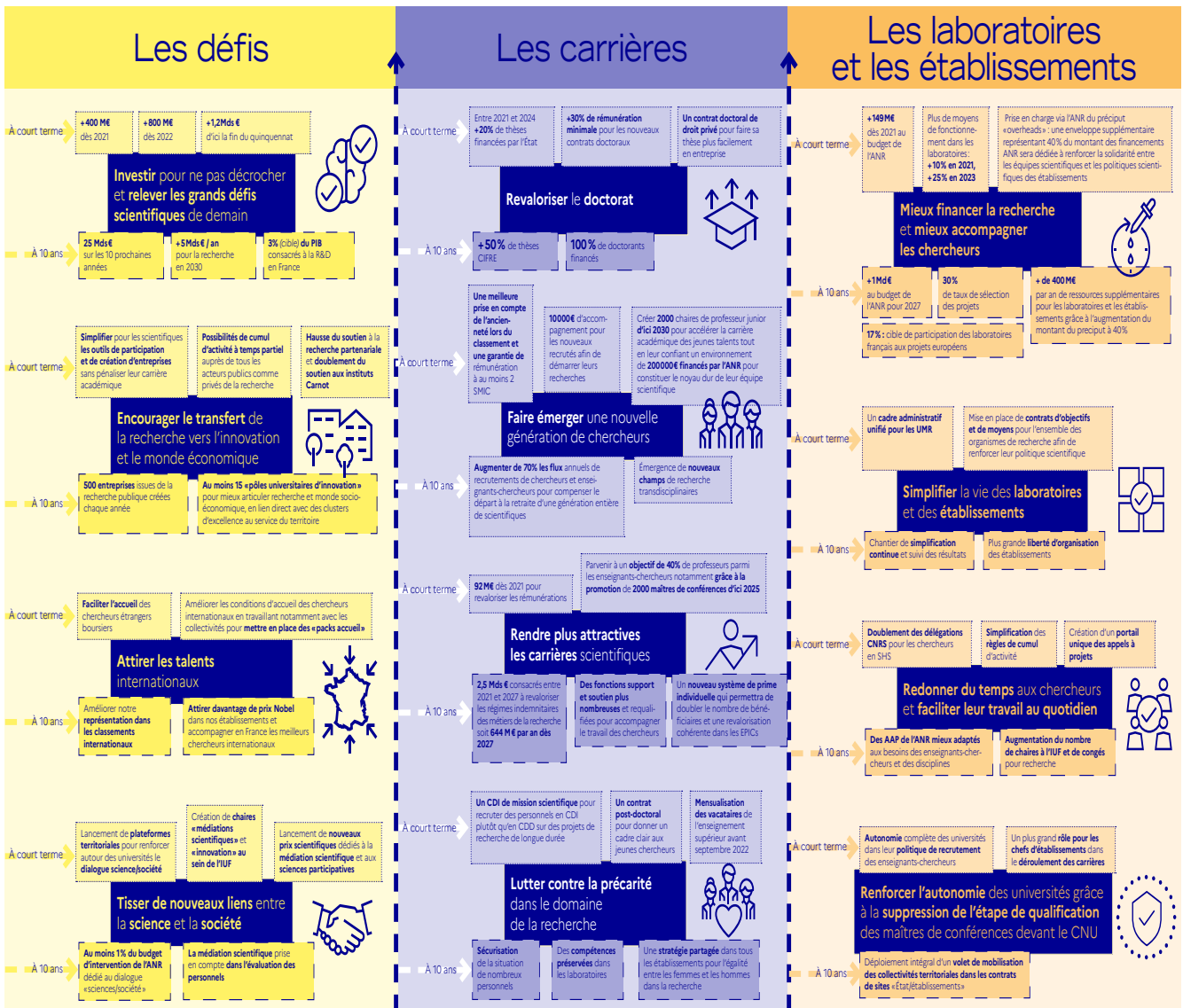
Elle prévoit un certain nombre de disposition pour les années 2021 à 2030 :

- Des carrières plus attractives

Des moyens inédits pour la recherche (au moins 3 % du PIB) : 25 Md€ de plus sur 10 ans Diffusion de la recherche dans l'économie et la société

Simplifications pour les personnels, les laboratoires et les établissements

Des mesures concernant les étudiants et les formations (cordées de la réussite, TMM, mixités...)



Chaires de professeur junior

Depuis cette année, la loi de programmation de la recherche permet aux universités une nouvelle voie de recrutement afin de recruter des jeunes chercheurs scientifiques. Ce contrat de droit public permet d'accéder, à l'issue d'une période maximale de 6 ans, à une titularisation dans un corps de professeur d'université ou de directeur de recherche.

Les conditions :

- 20 % des recrutements autorisés dans le corps de directeur de recherche.
- 15 % des recrutements autorisés dans le corps de professeur d'université.
- 25 % lorsque le nombre de recrutements autorisés dans le corps concerné est strictement inférieur à cinq.

Le financement pour chaque CPJ est estimé à 200 000 euros sur trois ans.

Repyramidage

Afin de rendre les carrières plus attractives, la loi de programmation de la recherche (LPR) engage un mouvement de revalorisation salariale qui touche toutes les fonctions - chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens, administratifs, personnels des bibliothèques : l'accord Rémunérations et carrières 2021-2030.

La programmation de la recherche prévoit, tout au long des sept prochaines années **2,5 milliards d'euros d'indemnités supplémentaires** dont **644 millions d'euros d'ici 2027** (par sept tranches annuelles de 92 millions d'euros) consacrés à une revalorisation indemnitaire permettant de faire converger vers le haut les corps de la recherche et de l'enseignement supérieur.

3 opérations de repyramidages et de requalifications sont prévues :

Enseignants-chercheurs :

L'objectif est de rapprocher le pyramidage des corps d'enseignants-chercheurs et de chercheurs. Les corps d'enseignants-chercheurs et assimilés comptent 15 200 professeurs des universités (PR) et 33 800 maîtres de conférences (MCF). L'objectif est de porter le nombre des professeurs à un socle minimal de 18 000 personnes et de se rapprocher d'un ratio 40 % PR / 60 % MCF.

→ 2 000 intégrations supplémentaires de maîtres de conférences dans le corps des professeurs des universités.

→ Multiplication par quatre la première vague de repyramidage afin de permettre à 800 maîtres de conférences supplémentaires d'accéder au corps des professeurs des universités avant la fin de l'année 2022.

Chercheurs :

→ 1 250 possibilités de promotions supplémentaires afin de rétablir de l'équité en comparaison des enseignants-chercheurs.

→ Repyramidage des grades terminaux révisé à la hausse.

→ Grille indiciaire des chargés de recherche hors-classe prolongée à la hors échelle B par l'instauration d'un échelon exceptionnel contingenté à 10% des effectifs du corps.

→ L'accord permettra notamment de revaloriser la prime de recherche et d'enseignement supérieur et la prime de recherche à 6 400 euros par an contre respectivement 1 260 euros et 990 euros aujourd'hui.

ITRF :

→ Requalifier 4 650 emplois de la filière ITRF afin de renforcer les équipes dans les laboratoires tout en offrant à ces agents de meilleures perspectives de carrières.



Science et société : Feuille de route ministérielle et label SAPS

Objectif prioritaire de la loi de programmation de la recherche (LPR), le développement des interactions entre sciences, recherche et société revêt un double enjeu : nourrir le débat démocratique et appuyer les décisions publiques et permettre à chacun de comprendre le monde qui l'entoure et d'y prendre part.

Ces engagements s'incarnent aujourd'hui dans la «feuille de route» mis en place par le ministère cette année.

- **3M€** sont alloués au niveau national **pour soutenir l'émergence de nouveaux projets dont 2,6 millions d'euros pour la mise en place du réseau national.**
- **1 % du budget ANR dédié au financement pérenne du dialogue entre science, recherche et société.**
- **Le soutien du PIA 4 dans le cadre de l'appel à projets «Excellences sous toutes ses formes »**

Un nouveau label avec des moyens seront délivrés aux sites universitaires qui satisferont les critères suivants :

1. Un engagement stratégique porté par l'équipe de gouvernance du site
2. Une diversité d'actions, un socle commun
3. Un partenariat fort avec les professionnels du territoire
4. Une démarche d'auto-évaluation.

L'objectif est de constituer un réseau d'établissements engagés dans la structuration de cette politique publique.

→ Label attribué pour 3 ans avec une dotation forfaitaire attribuée pour la mise en place des actions

En région AURA, 3 sites sont candidats à l'obtention de ce label dès 2021 : Université Clermont Auvergne (UCA), Université Lumière Lyon 2, et l'Université Grenoble Alpes (UGA). Résultat connu à la fin de l'année.



Fête de la Science : 30 ans de découvertes scientifiques en Auvergne-Rhône-Alpes.

Du 1er au 11 octobre 2021 se tient la 30ème édition de la Fête de la Science avec pour thématique « Eureka ! L'émotion de la découverte ».

L'édition 2021 en AURA c'est :

- **820 actions = 353 actions ponctuelles et 467 actions réparties dans les événements d'envergure suivants : 19 Villages des Sciences, 23 Parcours scientifiques, 25 Festivals**
- **498 porteurs de projets 205 communes impactées 24 projets 100% numériques.**

- Une exposition réalisée par le comité histoire de la FDS en AURA sur les 30 avancées majeures de la recherche en AURA de ces 30 dernières années (faits scientifiques marquants dans la recherche publique, femmes et hommes de sciences, grands équipements scientifiques/techniques apparus sur le territoire, grands lieux de sciences ou contributions marquantes de la communauté scientifique à des projets plus larges (nationaux, européen, internationaux),... Cette exposition vise à faire découvrir la richesse de la recherche en Auvergne-Rhône-Alpes.

L'exposition en version numérique : www.fetedelascience-aura.com/30-ans-accueil/

La marraine régionale de cette édition est Isabelle Vauglin, chercheuse au Centre de Recherche Astrophysique de Lyon (CNRS, Université Claude Bernard Lyon 1, ENS de Lyon) et responsable régionale de l'association Femmes et Sciences.



— PRÉSERVATION DE L'EMPLOI R&D

Afin de préserver l'emploi dans le contexte de crise sanitaire et économique difficile mais également pour renforcer les liens entre la recherche publique et le secteur privé, 300 M€ du plan France Relance sont dédiés à la sauvegarde des emplois de R&D dans les entreprises.

La mesure vise à répondre à quatre grands objectifs :

- Soutenir l'effort d'investissement des établissements et des entreprises dans la recherche collaborative ;
- Contribuer à la préservation et à la montée en compétence des personnels de R&D ;
- Contribuer à l'acculturation entre recherche publique et recherche privée par des échanges de personnels ;
- Soutenir l'emploi des jeunes diplômés.

Dans le cadre d'un contrat de recherche collaborative entre une entreprise et une structure à but non-lucratif ayant une activité de recherche, l'État prend en charge une partie de la rémunération des personnels de R&D qui sont affectés à cette collaboration :

- Action 1 : salariés d'une entreprise accueillis à temps partiel au sein d'un laboratoire de recherche ;
- Action 2 : salariés d'une entreprise s'engageant dans une formation doctorale réalisée à temps partiel dans un laboratoire de recherche ;
- Action 3 : jeunes diplômés de niveau master embauchés par un laboratoire de recherche et accueillis à temps partiel en entreprise ;
- Action 4 : jeunes docteurs embauchés par un laboratoire de recherche et accueillis à temps partiel en entreprise.

- le cursus conduisant au diplôme national de master est un cursus de 4 semestres (donc sans sélection intermédiaire) qui doit pouvoir reposer sur un processus de recrutement à l'entrée dans le cursus ;
- tout titulaire du diplôme national de licence (DNL) qui le souhaite doit se voir proposer une poursuite d'étude dans un cursus conduisant à un diplôme du second cycle.

21 M€ ont été notifiés pour la région Auvergne-Rhône-Alpes dont 4,5 M€ à engager en 2021. Une quinzaine d'établissements ESR des quatre sites, et les grands organismes de recherche, sont concernés. Les entreprises concernées peuvent être des grands groupes mais la mesure semble avoir beaucoup bénéficié aux PME du territoire.



RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact presse

Région académique Auvergne-Rhône-Alpes

Pôle communication

Tél. 04 72 80 61 76

communication@region-academique-auvergne-rhone-alpe.fr

